



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250324-CM_2025_15-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-15

OBJET : BUDGET - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 24 MARS 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 20 MARS 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 16 – VOTANTS : 15

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier LAROSE

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune à décider d'opter pour le Compte Financier Unique (CFU) à compter de 2025, document comptable qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte financier unique dégage les résultats suivants :

BUDGET COMMUNAL	RÉALISATIONS	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 159 023,28 €	758 230,04 €
Recettes	2 561 284,13 €	443 068,15 €
Résultat 2024	+ 402 260,85 €	- 315 161,89 €
Report 2023	2 370 124,20 €	482 614,17 €
Résultat de clôture	2 772 385,05 €	167 452,28 €
Reste à réaliser		- 271 900,00 €
Résultat cumulé	2 772 385,05 €	- 104 447,72 €

VU :

- Le code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT :

- Que Mme Edith RUCHON, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Alain ORENGIA, 1^{er} adjoint, pour le vote du compte financier unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 15 VOIX POUR ET UN NON-VOTANT (RUCHON EDITH),

ADOpte le compte financier unique du budget communal,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DONNE pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le 25 mars 2025



**Madame la Maire
Edith RUCHON**

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture